



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1469-15

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 mars 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1469-15 modifiant le règlement numéro 1438-14 concernant le traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement numéro 1332-10 et ses amendements afin de modifier les modalités relatives au versement des sommes prévues, comme suit :

- Avis de motion et présentation du projet de règlement: 13 janvier 2015
- Avis public du projet de règlement, tel que requis par la Loi : 21 janvier 2015
- Adoption du règlement : 10 mars 2015

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 mars 2015.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe